



POLITIQUE RÉGISSANT LES COMITÉS

DU SQEES-298 (FTQ)

Il existe, au Syndicat québécois des employées et employés de service, section locale 298 (FTQ), des comités qui ont pour mission d'assurer aux membres que leurs préoccupations seront transmises aux personnes dirigeantes et de recommander au syndicat des pistes d'action qui permettent d'atteindre un certain niveau d'efficacité sur des sujets spécifiques.

Ce sont des comités reliés à des problématiques particulières qui concernent l'ensemble des membres, soit :

1. Comité d'action politique et citoyenne
2. Comité de conditions de vie et de travail des femmes
3. Comité provincial de santé et sécurité du travail
4. Comité des jeunes
5. Comité interculturel
6. Comité de la diversité sexuelle et de genre
7. Comité sur l'environnement
8. Comité de francisation
9. Comité de l'avenir

MANDAT GÉNÉRAL

Les membres des comités doivent faire l'étude des problématiques particulières liées à leur champ de compétence et faire les recommandations qui s'imposent au Comité exécutif du syndicat en tenant compte de l'intérêt des membres et, par conséquent, du syndicat.

COMPOSITION ET NOMINATION

Après les Congrès, un avis doit être envoyé faisant état du mandat des comités et des exigences que requiert la participation à un comité.

Les membres des comités ainsi que leur personne responsable sont nommés par le Comité exécutif. La composition des comités doit favoriser, pourvu que le nombre le permette, une représentation régionale équitable et la plus grande variété d'établissements possible. De plus, les nominations devront favoriser la plus grande participation possible des membres et donc éviter de nommer une personne à plus d'un comité.

DURÉE DU MANDAT ET FONCTIONNEMENT

Le mandat des comités se termine au Congrès du syndicat.

LISTE DES COMITÉS, MANDAT PARTICULIER, COMPOSITION ET EXIGENCES

1. Comité d'action politique et citoyenne

Mandat :

Le Comité d'action politique et citoyenne a pour but d'examiner les différents aspects de l'engagement politique des membres du syndicat, de renseigner les membres en cette matière. Il a aussi comme mandat de développer les outils d'information pour les membres et de soutenir les comités exécutifs des unités de base dans leurs revendications, notamment par la mobilisation et les actions directes.

Il a la responsabilité d'analyser et d'évaluer les programmes des différents partis politiques en fonction de la plate-forme de revendications du syndicat.

Il soumet au Comité exécutif du syndicat les orientations retenues par le comité suite à l'analyse et l'évaluation des programmes des différents partis politiques.

Ce comité a aussi la responsabilité d'exercer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des objectifs décidés par les membres à l'occasion des diverses instances du syndicat.

Composition : Cinq (5) personnes.

Exigences : En plus de posséder un bon bagage de militantisme, démontrer un intérêt certain envers la politique.

2. Comité de conditions de vie et de travail des femmes

Mandat : Promouvoir les droits et les intérêts des femmes dans le cadre de leurs conditions de vie et de travail.

Composition : Cinq (5) personnes.

Exigences : Avoir un intérêt marqué pour la condition féminine et être militante reconnue.

3. Comité provincial de santé et sécurité du travail

Mandat : Promouvoir la prévention dans les milieux de travail et organiser diverses activités visant l'information en matière de santé et sécurité du travail.

Composition : Cinq (5) personnes.

Exigences : Démontrer, par son implication, un intérêt marqué pour la santé et sécurité du travail.

Avoir suivi tous les cours de formation offerts par le syndicat reliés à la santé et sécurité du travail.

4. Comité des jeunes

Mandat : Promouvoir le syndicalisme auprès des jeunes et favoriser le recrutement.

Composition : Cinq (5) personnes.

Exigences : Il faut être âgé de moins de 35 ans.

5. Comité interculturel

Mandat : Promouvoir l'intégration des communautés culturelles à la vie syndicale et à la société québécoise.

Sensibiliser l'ensemble des membres du syndicat aux problématiques liées à la multitude des cultures.

Composition : Cinq (5) personnes.

Exigences : La diversité culturelle sera privilégiée pour la formation de ce comité.

6. Comité de la diversité sexuelle et de genre

Mandat : Combattre toute forme de discrimination pour des raisons d'orientation sexuelle, de l'identification ou de l'expression de genre autant dans les milieux de travail, dans les instances du syndicat et dans la société québécoise.

Sensibiliser l'ensemble des membres du syndicat aux problématiques liées à la diversité sexuelle et de genre.

Composition : Cinq (5) personnes.

Exigences : L'appartenance des personnes appartenant à la diversité sexuelle et de genre sera privilégiée pour la formation de ce comité.

7. Comité sur l'environnement

Mandat :	Promouvoir le développement durable dans les actions et les orientations du syndicat. Sensibiliser l'ensemble des membres du syndicat aux questions environnementales.
Composition :	Cinq (5) personnes.
Exigences :	Avoir un intérêt marqué pour les questions environnementales, de même que pour le développement durable.

8. Comité de francisation

Mandat :	Promouvoir l'intégration par l'exercice du droit de travailler en français. Favoriser la création de comités de francisation dans les milieux de travail et les soutenir.
Composition :	Cinq (5) personnes.
Exigences :	Avoir un intérêt pour les questions liées à la langue de travail et à la francisation.

9. Comité de l'avenir

Mandat :	Conseiller le syndicat sur les mouvances sociales qui sont à même d'affecter sa mission et proposer des solutions pour faire face aux défis contemporains et futurs.
Composition :	Cinq (5) personnes.
Exigences :	En plus de posséder un bon bagage de militantisme, démontrer une compréhension des dynamiques sociales et avoir un intérêt marqué pour les pratiques syndicales innovantes.

/dl
Novembre 2017